

Les services (SESSAD, SAVS et SAMSAH) au sein de l'offre médico-sociale pour enfants et adultes en situation de handicap

Approche comparée Guyane / Nouvelle-Aquitaine / France

La CNSA a défini **23 indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap**¹, en lien avec la Stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale qui vise « *le développement quantitatif de l'offre et sa transformation pour favoriser son évolution qualitative et sa restructuration* ».

Parmi ces 23 indicateurs, **3 sont prioritaires** :

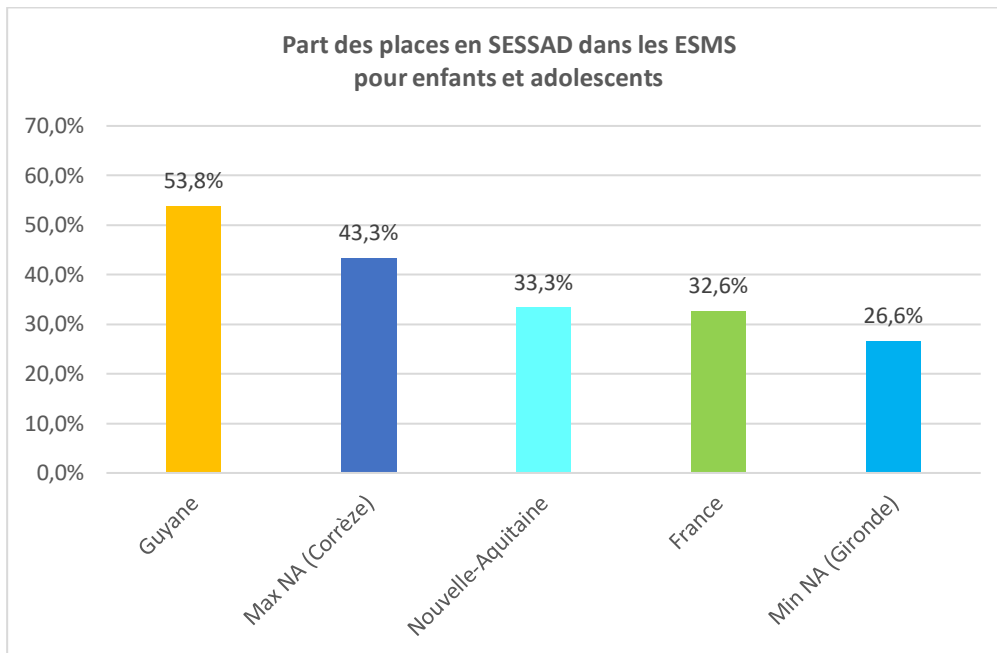
- Le nombre de personnes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton ;
- Le taux de scolarisation des enfants handicapés. Ce taux devrait être porté à 80 % à horizon 2022 ;
- **La part des services dans l'offre médico-sociale.** L'objectif est d'atteindre au moins 50 % de places de services en 2022.

Fin 2020, en Guyane, la part des services dans l'offre médico-sociale s'élevait à 54% pour les enfants et adolescents en situation de handicap (33% à l'échelle nationale) et à 36% pour les adultes (26% à l'échelle nationale).

L'offre en Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) pour enfants et adolescents en situation de handicap

Au 31/12/2020, la **Guyane** comptait 470 places installées en SESSAD. Les SESSAD représentent **54%** des 874 places installées au 31/12/2020 dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour les enfants et adolescents en situation de handicap. Ce taux est **supérieur aux valeurs moyennes** (graphique ci-dessous) **observées en Nouvelle-Aquitaine (33%) et en France (33%)**, ce qui va dans le sens souhaité par le gouvernement, d'une offre plus axée vers le domicile.

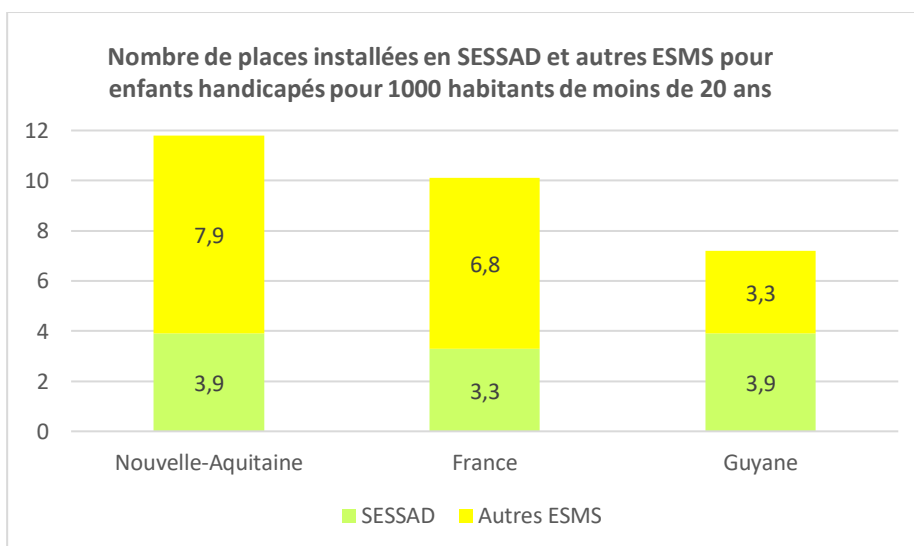
¹ Avec la DGCS, le Secrétariat général des ministères sociaux, le CIH en lien avec les ARS.



Source : FINESS – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine et délégation Guyane

Source utilisée pour réaliser cet état des lieux : fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), répertoire national géré par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé - Extraction au 31/12/2020, complété pour la Guyane par le CREAI.

En Guyane, on compte **3,9 places en SESSAD pour 1000 jeunes** de moins de 20 ans. Ce niveau est relativement proche des valeurs Nouvelle-Aquitaine et France (graphique ci-dessous). En revanche, **tous types d'établissements et services confondus, le taux d'équipement de la Guyane (7,2 pour mille) est beaucoup plus faible que ceux observés en Nouvelle-Aquitaine (11,8) comme en France entière (10,1), alors que les facteurs de risque connus associés au handicap y semblent plus élevés** (comme par exemple : prématurité, intoxication au mercure et au plomb, difficulté sociale, mauvaise accessibilité au diagnostic et aux soins,...).

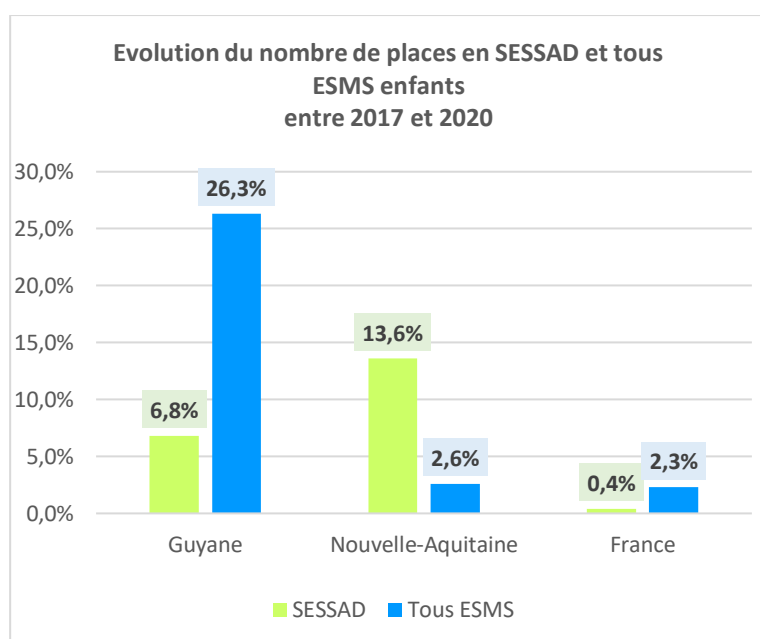


Source : FINESS, INSEE ELP 2020 – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine et délégation Guyane

Evolution de l'offre pour enfants entre 2017 et 2020

Au cours des 4 dernières années, le nombre de places en SESSAD a augmenté de **6,8% en Guyane** passant de 440 places au 31/12/2017 à 470 au 31/12/2020 (graphique ci-dessous).

Dans le même temps, **l'offre tous types de ESMS croissait beaucoup plus rapidement dans ce département (+26%)**. Cette croissance exceptionnelle s'est principalement appuyée sur la création d'établissements expérimentaux, adaptés aux spécificités guyanaises et dont certains offrent aussi des prestations de type services. Cette croissance ne permet cependant pas d'égaliser les taux d'équipement nationaux.



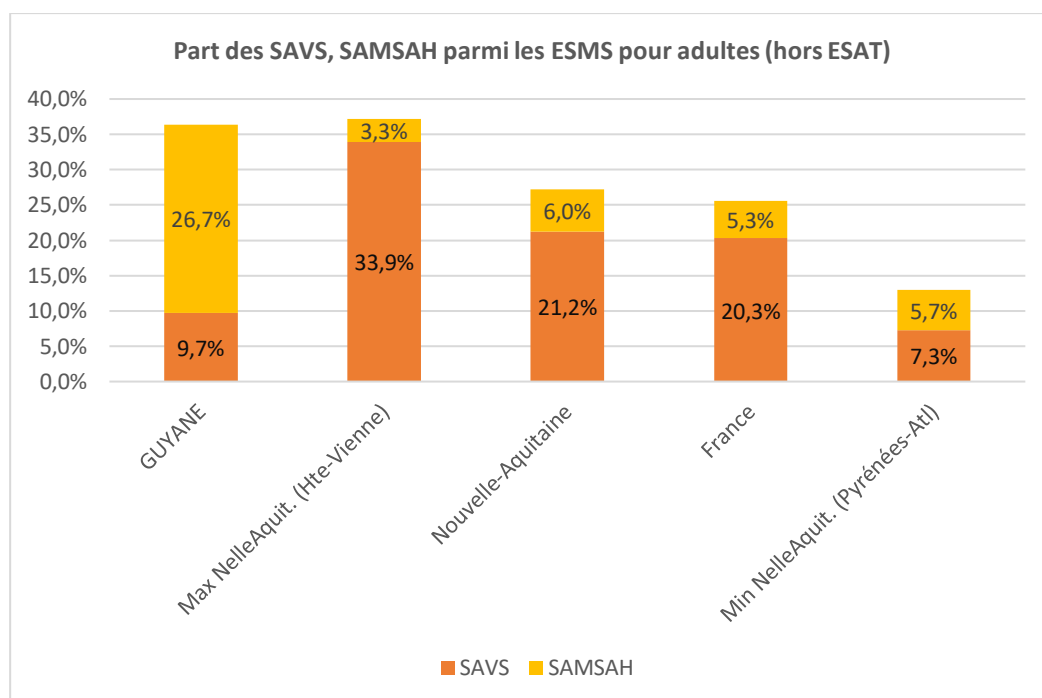
Source : FINESS – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine et délégation Guyane

L'offre en service pour adultes en situation de handicap

Au 31/12/2020, la **Guyane** comptait 40 places installées en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), 110 en Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) soit **150 places au total**.

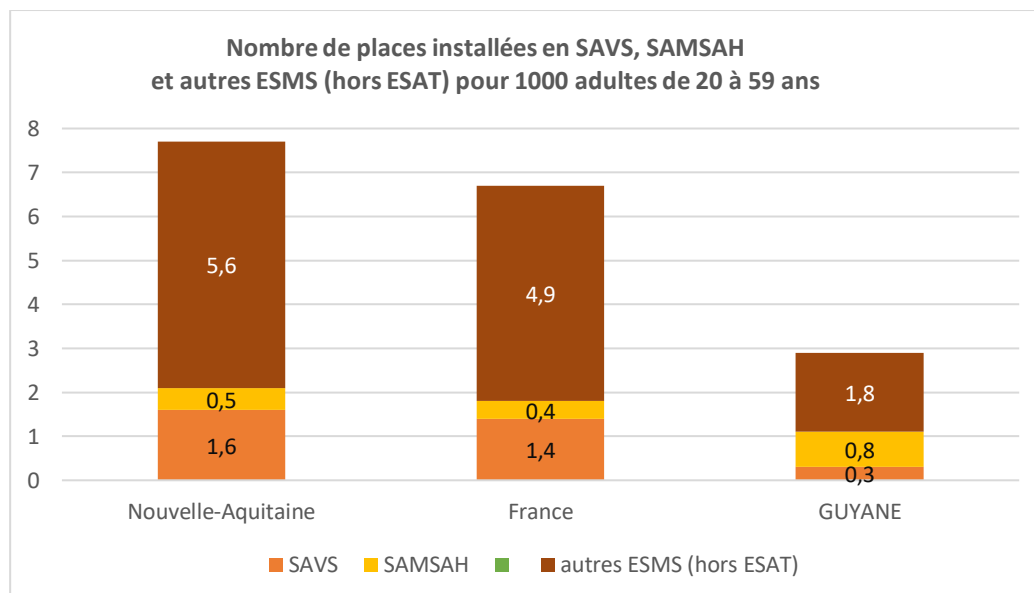
Cette offre représente **36,4% des 412 places installées** au 31/12/2020 dans les ESMS pour les adultes en situation de handicap en Guyane (hors ESAT car il s'agit de structures de travail protégé qui ne constituent pas une alternative à un SAVS ou à un SAMSAH comme peuvent l'être par exemple un foyer de vie ou une Maison d'Accueil Spécialisé).

La Guyane se distingue par une proportion de SAMSAH particulièrement importante (graphique ci-dessous) : plus de 25% de l'offre pour adultes, alors qu'ils ne représentent que 5 à 6% en moyenne dans l'offre nationale ou néo-aquitaine. A l'inverse, les accompagnements en milieu ordinaire sous forme de SAVS sont peu développés en Guyane (moins de 10%).



Source : FINESS – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine et délégation Guyane

La Guyane est dotée de **1,1 places de SAVS ou SAMSAH pour 1000 habitants** âgés de 20 à 59 ans. Ce taux d'équipement est inférieur la moyenne nationale (1,6 ‰) ainsi qu'à celui observé en Nouvelle-Aquitaine (2,1‰). Ce faible taux d'équipement en service n'est pas compensé par l'offre en établissement d'accueil pour adultes. Le taux d'équipement guyanais en service et établissement pour adultes (hors ESAT) atteint à peine 2,9‰, quand celui de France entière est de 6,7‰ et celui de Nouvelle Aquitaine de 7,7‰.



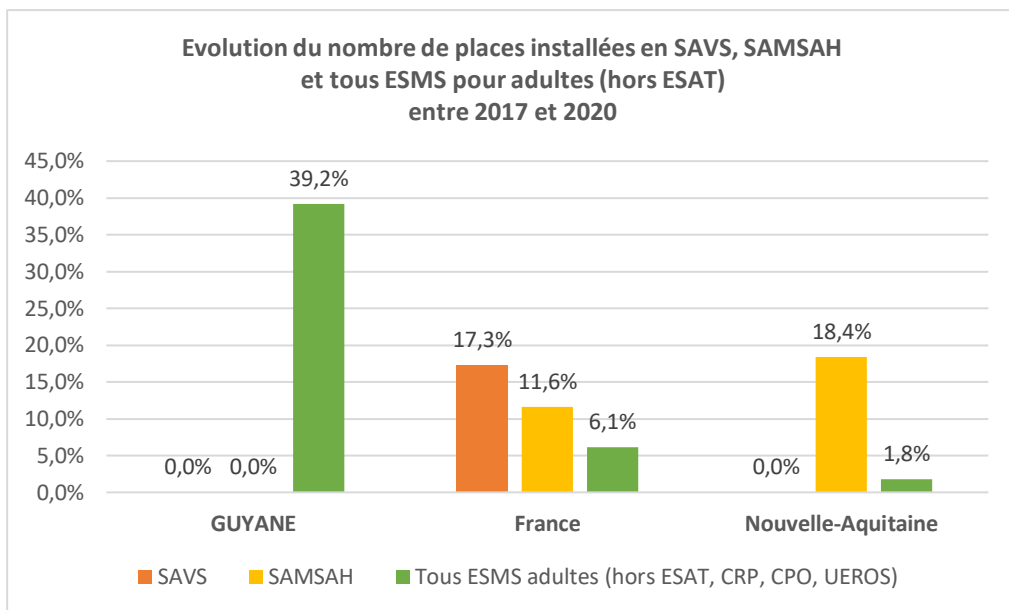
Source : FINESS, INSEE, ELP 2020 – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine et délégation Guyane

Comme pour les enfants, l'offre de services s'est davantage développée en Guyane pour les adultes atteints de handicap sensoriel ou moteur. Toutefois, même si elle est relativement importante, l'offre guyanaise en matière de services pour adultes ne bénéficie pas à tous les publics en situation de handicap comme les personnes cérébrolésées, avec TSA ou encore avec une déficience intellectuelle. *Notons, pour relativiser ce constat que l'offre en Nouvelle-Aquitaine est répartie sur 12 départements et que chacun d'entre eux ne dispose pas d'une offre permettant de répondre à tous les types de handicaps.*

Evolution de l'offre pour adultes entre 2017 et 2020

Entre 2017 et 2020, en Guyane, l'offre en ESMS pour adultes a évolué de façon quasiment inverse à ce qui a été observé au niveau national ou néo-aquitain (graphique ci-dessous). Ainsi, le nombre de places des SAVS et SAMSAH de Guyane est resté stable alors que les places en établissement d'accueil connaissent une très forte progression (39% sur 4 ans). A l'inverse, pour la France entière et plus encore pour la Nouvelle-Aquitaine, la progression de l'offre au cours des 3 années a bénéficié en priorité aux services.

En Guyane, l'étoffement de l'offre par création d'établissements permet de répondre à certains publics nécessitant un accompagnement plus intense, mais est aussi le témoin de la nécessité de rattraper un retard d'équipement.



Source : FINESS – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine et délégation Guyane